

NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26023
1er juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION EN ABKHAZIE (REPUBLIQUE DE GEORGIE)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi à la suite de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 10 septembre 1992 au sujet de la situation dans la République de Géorgie, dans laquelle les membres du Conseil de sécurité me priaient d'informer le Conseil périodiquement de la façon dont la situation évoluait en Abkhazie (voir S/24542). Le rapport décrit les efforts accrus déployés par l'Organisation des Nations Unies à la recherche d'un règlement de ce conflit, à la suite de la nomination de l'Ambassadeur Edouard Brunner, de Suisse, comme mon envoyé spécial en Géorgie (voir S/25756).

I. LA MISSION DE MON ENVOYE SPECIAL

2. Mon envoyé spécial a entrepris sa première mission dans la République de Géorgie du 20 au 25 mai 1993. A Tbilissi, l'Ambassadeur Brunner et ses collaborateurs se sont entretenus avec M. Edouard Chevardnadze, Président du Parlement géorgien et Chef de l'Etat. La mission a également eu des entretiens avec M. Tengiz Sigua, Premier Ministre de Géorgie, et M. Sandro Kavsadze, Représentant personnel de M. Chevardnadze et Président du Comité des droits de l'homme et des relations interethniques. A Sukhumi, capitale de l'Abkhazie, la mission s'est entretenue avec M. Thamaz Nadareishvili, Premier Ministre du gouvernement local et Président du Conseil militaire, qui demeure loyal au gouvernement de Tbilissi. La mission a également eu des entretiens avec des représentants du Comité pour le salut de l'Abkhazie et avec des membres du Conseil de l'unité nationale. A Gudauta, siège de la partie abkhaze, la mission s'est entretenue avec M. Vladislav Ardzinba, Président du Conseil suprême local, et avec ses collaborateurs. Avant de regagner Tbilissi, la mission s'est entretenue avec le général Giorgi Karkarashvili, Ministre de la défense de la Géorgie. A Tbilissi, la mission a eu une nouvelle série d'entretiens avec M. Chevardnadze, M. Sigua et M. Kavsadze. Elle s'est également entretenue avec d'autres responsables géorgiens et avec des représentants du corps diplomatique accrédité à Tbilissi.

3. A l'issue de sa mission en Géorgie, l'Ambassadeur Brunner s'est rendu à Stockholm où il s'est entretenu avec Mme Margaretha af Ugglas, Ministre des affaires étrangères de la Suède et Présidente en exercice du Conseil de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), ainsi qu'avec l'Ambassadeur Istvan Gyarmati, de Hongrie, Représentant personnel en Géorgie du Président en exercice de la CSCE.



S/26023
Français
Page 2

3

4. A la suite de ses entretiens avec les représentants de la CSCE, mon envoyé spécial s'est rendu à Moscou, où il s'est entretenu avec M. Andreï Kozyrev, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, et avec M. Boris Pastukhov, Vice-Ministre des affaires étrangères et représentant personnel du Président Eltsine en Géorgie.

La position du Gouvernement géorgien

5. Lors des entretiens que l'Ambassadeur Brunner a eu à Tbilissi et à Sukhumi avec les autorités géorgiennes, ses interlocuteurs ont exprimé le vif souhait que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit en Abkhazie, en se fondant sur les dispositions de l'accord de Moscou du 3 septembre 1992 (voir S/24523).

6. Le Gouvernement géorgien a demandé qu'un groupe d'observateurs militaires des Nations Unies soit rapidement déployé en Abkhazie pour y contrôler le cessez-le-feu convenu par M. Chevardnadze et M. Eltsine, lors de leur rencontre à Moscou le 14 mai 1993. Les autorités géorgiennes ont également exprimé leur vif souhait de voir l'Organisation participer au contrôle du retrait des formations armées de l'Abkhazie, conformément à l'accord du 3 septembre 1992, ainsi qu'à la surveillance de la frontière entre la Géorgie et la Fédération de Russie.

7. Le Gouvernement géorgien a accueilli chaleureusement l'idée de convoquer une conférence de la paix sur le conflit en Abkhazie. Selon lui, une telle conférence, tenue sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, devrait se situer dans le cadre de l'accord du 3 septembre 1992.

La position de la partie abkhaze

8. Les autorités abkhazes à Gudauta, dirigées par M. Vladislav Ardzinba, ont dit leur souhait de voir l'Organisation des Nations Unies jouer un rôle actif dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit en Abkhazie. A propos de l'éventuel déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies, la partie abkhaze a estimé que, dans les circonstances actuelles, cette initiative serait prématurée et qu'elle devrait se situer dans le cadre d'un règlement global prévoyant le retrait de l'Abkhazie des troupes géorgiennes et des forces irrégulières venues de la région du Caucase septentrional. A cet égard, la partie abkhaze a également demandé le rétablissement de ce qu'elle considère comme étant les autorités légitimes de l'Abkhazie.

9. Les autorités abkhazes ont fermement appuyé l'idée de tenir une conférence de la paix sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et ce sur la base de l'accord du 3 septembre 1992.

La position de la Fédération de Russie

10. Lors de l'entretien qu'il a eu avec le Ministre des affaires étrangères, M. Kozyrev, et avec le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Pastukhov, mon envoyé spécial s'est entendu dire que le Gouvernement russe souhaitait que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle actif dans le règlement du conflit en Abkhazie. La partie russe appuyait fermement l'idée d'un déploiement rapide en Abkhazie d'observateurs militaires des Nations Unies. Par ailleurs,

/...

M. Kozyrev a déclaré que son gouvernement souhaitait réfléchir à la possibilité de convoquer une conférence de la paix des Nations Unies.

11. Ultérieurement, lors d'un entretien à Vienne, le 15 juin 1993, auquel assistait également l'Ambassadeur Brunner, M. Kozyrev m'a dit que son gouvernement nourrissait de sérieuses réserves, dans l'état actuel, à propos d'une conférence de la paix des Nations Unies sur le conflit en Abkhazie. Il a fait valoir que son gouvernement préférerait voir se poursuivre les efforts régionaux entrepris dans le cadre de l'accord du 3 septembre 1992.

II. LA DEMANDE GEORGIENNE D'UN DEPLOIEMENT D'OBSERVATEURS MILITAIRES

12. Mon envoyé spécial a eu ensuite un entretien à Bruxelles, le 22 juin 1993, avec le Chef de l'Etat géorgien. M. Chevardnadze a de nouveau souligné que l'Organisation des Nations Unies devait agir rapidement. Il s'est fermement prononcé pour l'envoi immédiat d'observateurs militaires des Nations Unies qui seraient déployés dans la partie de l'Abkhazie contrôlée par le Gouvernement. M. Chevardnadze a souligné qu'une telle mesure constituerait une initiative importante de la communauté internationale pour éviter une extension du conflit; si celui-ci n'était pas contenu, on risquait de voir le Caucase tout entier s'embraser.

III. OBSERVATIONS

13. La situation en Géorgie est en train de se détériorer. La poursuite des hostilités en Abkhazie a un effet dévastateur sur l'économie du pays et rend impossible au Gouvernement de consacrer l'attention et les ressources nécessaires à la mise à profit des possibilités qu'offre l'indépendance. Il faut, d'urgence, maîtriser ce conflit et négocier un règlement pacifique.

14. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 5 mai 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/25756), je suis convaincu de la nécessité de chercher une solution fondée sur trois principes : consolidation (et, si nécessaire, contrôle international) du cessez-le-feu; amorce d'un processus de négociation politique, de préférence sous les auspices de l'ONU; et appui apporté à ces deux activités par les pays voisins, parmi lesquels la Fédération de Russie doit jouer un rôle prééminent. Des consultations auxquelles nous avons procédé, mon envoyé spécial et moi-même, il ressort que le Gouvernement géorgien et ses partisans à Sukhumi appuient pleinement tous les aspects du mode d'action que je propose, que la partie abkhaze, sous la conduite de M. Ardzinba, penche en faveur de la conférence sans, pour l'instant, accepter le déploiement d'observateurs militaires, et que la partie russe, favorable au déploiement d'une mission d'observation de l'ONU, émet des réserves quant à la conférence, du moins au stade actuel.

15. A ce jour, mon envoyé spécial a présenté le mode d'action que je préconise comme constituant un ensemble intégré, le déploiement d'observateurs militaires de l'ONU étant lié à l'amorce d'un processus politique viable, et vice versa. Je partage l'avis, souvent exprimé au Conseil de sécurité, que l'ONU devrait se montrer prudente avant d'entreprendre une opération de maintien de la paix qui ne serait pas liée à un processus politique offrant des chances raisonnables de succès. A défaut d'observer cette règle, on court le risque de prendre, en matière de maintien de la paix, des engagements de durée illimitée dont il

5

S/26023
Français
Page 4

pourra être difficile de se dégager sans provoquer de nouvelles hostilités. J'ai donc hésité à recommander le déploiement d'observateurs militaires avant d'être en mesure de faire savoir au Conseil que tous les intéressés avaient accepté d'entreprendre des négociations sous les auspices de l'ONU. C'est la raison pour laquelle j'avais décidé, après avoir rencontré M. Kozyrev, le 15 juin 1993, de suspendre le déploiement des cinq observateurs militaires de l'ONU, évoqué dans ma lettre du 9 juin 1993 adressée au Président du Conseil de sécurité.

16. Je suis toutefois parvenu à la conclusion que le maintien de cette position risquait d'entraîner une nouvelle aggravation du conflit, qui pourrait avoir de graves conséquences pour l'ensemble de la région du Caucase. L'accord de cessez-le-feu du 14 mai a pris effet le 20 mai. Il a été observé pendant les deux premières semaines environ, mais ces derniers temps, il a été violé chaque jour, en particulier par la partie abkhaze qui a lancé des obus sur Sukhumi, capitale de l'Abkhazie, encore tenue par les forces fidèles au Gouvernement. Le nombre des victimes civiles a augmenté. Le Chef de l'Etat géorgien, M. Chevardnadze, redoute une attaque imminente contre Sukhumi, de part et d'autre de la rivière Gumista qui constitue un no man's land entre les forces opposées, au nord de la ville proprement dite. Il a demandé le déploiement préventif d'observateurs militaires de l'ONU à Sukhumi et à Ochamchira, autre ville contrôlée par le Gouvernement qui a une importance critique pour la défense de Sukhumi; cela constituerait un premier pas susceptible de prévenir l'escalade du conflit et de faciliter le rétablissement du cessez-le-feu. Comme je l'ai mentionné plus haut, cette proposition bénéficie de l'appui de la Fédération de Russie. Le chef de la partie abkhaze à Gudauta a, jusqu'ici, formulé des réserves quant au déploiement d'observateurs militaires de l'ONU sur le territoire contrôlé par sa partie, mais cette question ne se poserait pas puisque le déploiement envisagé s'effectuerait exclusivement dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Bien entendu, je demanderais à ceux qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la partie abkhaze de garantir qu'aucune action hostile ne serait dirigée contre le personnel de l'ONU et de convaincre cette partie d'accepter, dès que possible, le déploiement d'observateurs militaires également sur son territoire.

17. Tout en n'étant que trop conscient des dangers que comporte le déploiement de personnel de l'ONU dans une région où un accord de cessez-le-feu n'est pas respecté, je suis convaincu que le risque est justifié dans le cas présent, vu la nécessité urgente de maîtriser le conflit qui se déroule en Abkhazie. Je recommande donc qu'un groupe d'observateurs militaires, sous le commandement d'un Chef du Groupe d'observateurs militaires ayant le grade de général de brigade, soit déployé dans un premier temps en Géorgie, dans les districts abkhaze de Sukhumi et de Ochamchira. Le mandat du Groupe d'observateurs serait le suivant :

a) Décourager, moyennant un déploiement préventif, une nouvelle escalade du conflit en Abkhazie, une attention spéciale étant portée à la ville de Sukhumi;

b) Utiliser ses bons offices pour rétablir l'accord de cessez-le-feu qui a pris effet le 20 mai;

/...

⑥

c) Faire rapport et, si possible, enquêter sur les violations du cessez-le-feu, et s'efforcer de rétablir le statu quo;

d) Tenter d'établir des communications entre les forces géorgiennes et abkhazes en vue de prévenir les violations du cessez-le-feu.

18. Si le Conseil de sécurité approuve la recommandation ci-dessus, je me propose de déployer les 50 observateurs militaires de l'ONU dès que les gouvernements contributeurs pourront mettre ces derniers à notre disposition, compte tenu de la situation menaçante qui règne dans le secteur de Sukhumi. Pour que cela soit possible, je demanderais au Gouvernement de la Fédération de Russie de coopérer en mettant à la disposition de l'ONU, à titre provisoire, l'appui logistique nécessaire, en particulier des véhicules et des radios prélevés sur les ressources de l'ancien quartier général de la région militaire transcaucasienne de l'Union soviétique, toujours en place à Tbilissi.

19. Le déploiement du Groupe d'observateurs militaires s'effectuerait, bien entendu, sans préjudice de la poursuite de mes efforts en vue d'entamer un processus de paix, auquel participeraient le Gouvernement géorgien, les deux parties d'Abkhazie et la Fédération de Russie. Conformément à l'accord-cadre récemment conclu sur la coopération entre l'ONU et la CSCE (voir A/48/185), je me propose d'inviter le Président en exercice de la CSCE à se faire représenter en qualité d'observateur à une éventuelle conférence de la paix.

20. Le montant initial des prévisions de dépenses correspondant au déploiement recommandé au paragraphe 17 ci-dessus sera présenté dans un additif au présent rapport, qui sera distribué sous peu.

①



PERMANENT OBSERVER MISSION OF
SWITZERLAND TO THE UNITED NATIONS

New York, N.Y. 10017
757 Third Avenue, 21st floor
Tel.: (212) 421-1480
Fax: (212) 751-2104

Ref.: 370.1 - LF/CC

TELEFAX FUERS EDA

Deckblatt

New York, 2.7.1993

Anzahl Seiten, inkl. Deckblatt: 6

Klassifikation

Offen

Priorität

Normal

Nummer

UEBERMITTLUNG DURCH UNO-MISSION NEW YORK DIREKT AN:

- EDA, DIO, z.Hd. Herrn Botschafter Nordmann
- EDA, DIO, z.Hd. Herrn Botschafter Hoffmann
- EDA, DIO, Sektion UNO
- EDA, Politische Abteilung I + III
- EDA, Politisches Sekretariat
- EMD / AFM
- Botschaft Moskau
- Botschaft Paris, z.Hd. Herrn Botschafter Brunner

an	THA	RTP	Gug	WGA			a/a
Date:	5.7	7.7	7.7				G
Visa:	VAN	C	Bo				
EDA - DIO		5. JULI 1993					
Ref.		0. 7/3-80					

GEGENSTAND: Géorgie / Abkhazie. Rapport du Secrétaire général

Vous trouverez ci-joint le premier rapport du Secrétaire général sur la mission de l'Ambassadeur Brunner en Géorgie. Une double approche y est proposée: le déploiement d'une cinquantaine d'observateurs militaires dans les districts abkhazes de Sukhumi et Ochamchira et la poursuite des efforts entrepris pour engager un processus de paix. Le Conseil de sécurité se prononcera en principe la semaine prochaine. J'y reviendrai.

L'AMBASSADEUR

p.o.

Lise Favre

Annexe mentionnée